

**REPUBLIQUE ALGERIENNE
DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Consulat Général d'Algérie à Montréal

COMMUNIQUÉ

L'Autorité Nationale Indépendante des Elections porte à la connaissance des membres de la communauté algérienne, inscrits sur la liste électorale et relevant de la circonscription électorale du Consulat Général d'Algérie à Montréal, que le référendum sur la révision constitutionnelle sera tenu les :

samedi 31 octobre (de 08h00 à 19h00)

et

dimanche 1^{er} novembre 2020 (de 08h00 à 13h00),

dans les deux bureaux de vote qui seront ouverts au Consulat Général d'Algérie à Montréal (3415 Rue Saint Urbain Montréal).

Les électeurs qui ne peuvent pas accomplir leur devoir électoral en personne, peuvent mandater une tierce personne inscrite sur la liste électorale par le biais d'une procuration en remplissant le formulaire prévu à cet effet, disponible au niveau du Consulat Général ou sur un document légalisé par une autorité canadienne dûment habilitée.

La procuration doit être établie et légalisée au plus tard **trois jours avant le début du scrutin, soit le mercredi 28 octobre 2020.**